



## Refus de changement de statut étudiant a vie privé familiale

Par **mkp113**, le **03/03/2014** à **02:10**

Bonjour,

Je suis arriver en France en 2010 avec un visa long séjour étudiant (domicilié en île de France 91), je fais une année scolaire( 2010-2011), après j'ai arrêté pour problème financière et galère, j'ai rencontré une femme même nationalité que moi qui avait une carte de séjour de 10 ans, on est passé au chose sérieux et je suis obligé de déménager dans le sud vers fin 2011 parce qu'elle habite la bas, et j'ai inscrit en intérim pour travailler, on a notre première enfant vers fin mars 2012 et tout ce passe bien, on a l'acte de naissance, et vers fin juin 2012 mon titre de séjour de 1 an arrive au terme et je dois le renouveler ou faire le changement de statut, et comme j'ai arrêté l'école, je suis donc décidé de faire le changement de statut étudiant à vie privée familiale par rapport a mon enfant, donc avec l'aide de la CIMADE j'ai déposé le dossier a la préfecture avec tout les pièces demander avec une lettre explicatif pour explique la raison de ma changement de statut, et ils ont bien accepter ma demande et me donner un premier récépissé de 4 mois en attendant le traitement de dossier, entre temps vers novembre 2013 moi et ma compagne la mère de mon enfant, on n'a décidé de se marié et le mariage est bien passé et on a eu une acte de mariage et livret de famille, que j'ai directement faire la photocopie de tout ça pour déposer a la préfecture pour un complément de dossier pendant qu'il traite mon dossier, ils ont bien pris le complément de dossier que j'ai déposer, après le temps passe, j'ai pas toujours reçu une réponse si c'est accepter ou pas, j'ai eu que des récépissé de 4 mois pendant 16 mois, et pendant tout ce temps la ma femme est enceinte de notre deuxième enfant et elle doivent accoucher vers 13 novembre 2013, et vers fin octobre 2013 je dois aller a la préfecture pour renouveler mon récépissé pour avoir un 5 ème récépissé de 4 mois, et pendant que j'attends dans la salle de la préfecture, je suis appelé dans un bureau derrière, et j'a entré et a ce moment la qu'il ma donner a main propre une OQTF sous 30 jours, ça veut dire ils ont refuser ma demande de changement de statut

après 16 mois de récépissé de 4 mois, et il ne prene pas en compte et il ne mentionne pas dans l'OQTF la grossesse de ma femme et la naissance imminent de notre deuxième enfant qui doit naître vers mi novembre, or j'ai déjà déposer a l'accueille de préfecture pour un complément de dossier tout les justificatif qui atteste la grossesse de ma femme et la date d'accouchement, mais il ma donner quand même cette OQTF sans prendre en compte tout ça, donc le lendemain, je fait directement un lettre de recours gracieux qui reste sans réponse, et j'ai pris un avocat pour faire un recours contentieux au tribunal et mon audience aura lieu vers mi avril.

Et d'après vous, est ce que j'ai de la chance de gagner au tribunal?????

- Ma femme a une carte de 10 ans et il travail en CDI
- J'ai deux enfant né en France ( 2 ans et 4 mois)
- Notre appartement, et EDF est a mon nom (Quittance de loyer et facture EDF )
- Je travail toujours en intérim et deux fois en CDD depuis 2011 a 2013, et maintenant je suis sans emploi a cause de mon titre de séjour.
- Mon épouse a une contrat CDI.
- Tout mes enfant est né en France, et la première a déjà une carte de titre d'identité républicaine)

Donc d'après vous chère amie, est ce que je peut gagner au tribunal????

J'ai besoin de votre aide!!!

Merci§